

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 26.02.04 Convocation du 18.02.2004

Compte rendu affiché le 27 Février 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Objet : **APPROBATION DOSSIER  
FISAC**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	21
votants	27

**Présents :** MM. LAFFLY, FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mlle VEYRIER, Mmes BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, BERRA, M. GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET, M. BOUREZG.

Mme GUERIN par Mme GLATARD - Mme WYMANN par Mme BROSSARD - M. GONDELAUD par M. RODRIGUEZ - Mme ZUILI par Mlle VEYRIER - M. CHRETIN par M. AUROY - M. BELLOT par Mlle MILLET

**Absents représentés :**

**Absents excusés :** M. FERNANDES, Mme LABASOR

Monsieur l'Adjoint délégué explique que depuis plusieurs mois, la commune prépare un dossier permettant de l'inscrire au bénéfice d'un FISAC (*Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce*). Ce fonds accorde divers types d'aides pour préserver et développer le tissu d'entreprises de proximité. Les opérations éligibles intégrées dans un projet dont la maîtrise d'ouvrage peut être publique ou privée, peuvent toutefois avoir un intérêt collectif, notamment dans le cadre des opérations de réaménagement de centre ville.

C'est dans cette optique que la commune a engagé une démarche visant à terme à bénéficier d'appuis financiers extérieurs à la commune en vue de la réalisation d'un ensemble de projets d'amélioration du centre ville, et de soutien au commerce. Il indique que la totalité des actions recensées a été présentée en commission générale, le 07.02.2004.

Il explique que le dossier, qui doit être officiellement déposé par Monsieur le Maire, sera d'autant plus crédible qu'il sera appuyé sur un large soutien des intervenants locaux. Dans cette optique, il invite l'assemblée à donner son accord pour un engagement de la procédure et à en soutenir les objectifs.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret 107.03 du 5 février 2003,
- Vu l'avis de la commission générale du Conseil Municipal,
- Vu le projet présenté en vue d'obtention d'aides auprès du FISAC,
- Approuve l'ensemble des objectifs et des moyens à mettre en œuvre présentés dans le dossier constitué en vue de l'obtention par la commune d'aides auprès du FISAC,
- Note que les actions incluent l'ensemble des intervenants concernés par la réhabilitation et l'amélioration de la vie économique et de l'environnement urbain du centre ville de la commune,
- Demande en conséquence à Monsieur le Maire de procéder au dépôt du dossier FISAC auprès de Monsieur le Préfet du Rhône,
- Autorise par ailleurs Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,
- Dit que le BP 2004 assurera la traduction budgétaire des actions retenues qui pourraient être entreprises dès cette année.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 26 février 2004

LE MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte tenu - de la transmission en Préfecture le 1<sup>er</sup> mars 2004  
- de la publication le 2 mars 2004  
Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 1<sup>er</sup> mars 2004